

Bonjour à tous,

Vous avez été admis.e dans un **Master 2 à la Faculté de Médecine/Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes.**

Pour les étudiants.es **n'ayant pas encore confirmé** leur venue sur l'application eCandidat, vous avez jusqu'au **10 juillet inclus** pour le faire. Passé ce délai, vous serez considéré.e comme vous étant désisté.e.

Pour les étudiants.es **ayant confirmé leur venue**, vous devez impérativement effectuer votre **inscription administrative en ligne** :

- **Pour les Primo (hors UGA) : entre le 03 et le 17 juillet 2026**
- **Pour les réinscriptions (étudiants UGA) : entre le 03 juillet et le 17 juillet 2026 et du 20 août au 01 septembre 2026.**

**ATTENTION POUR LES ETUDIANTS UGA : Seuls les étudiants.es admis.es en session 1 pourront s'inscrire. Ceux en attente de résultats (session 2, soutenance tardive...) s'inscriront par internet une fois les résultats obtenus.**

Si vous ne parvenez pas à vous inscrire (et que vous n'êtes pas en attente de résultats), merci de contacter la scolarité : [scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr)

**NB :**

- Si vous ne confirmez pas votre vœu dans Ecandidat, vous ne pourrez pas réaliser votre inscription administrative via internet (IAweb).
- Après avoir confirmé votre vœu, vous devez attendre 48h avant de pouvoir réaliser votre IAweb.

---

## Les inscriptions se déroulent en 3 étapes :

### I.Première étape :

Faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en vous connectant sur le site [http://cvec.etudiant.gouv.fr/](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de **105 €**, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.

### II.Deuxième étape :

Procéder à votre inscription administrative ainsi qu'au paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :

- [c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp) -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp>

- [vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586) -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586>

## Dépôt des pièces justificatives sur internet :

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée par le paiement en carte bancaire. Pour les **Primo**, vous recevrez ce lien **dans les 72h** qui suivent votre IA web par mail.

### Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité
- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année universitaire 2026/2027 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Pour les étudiants boursiers, **photocopie de l'attribution définitive de bourse** (elle vous sera transmise dans un délai de 24h après votre inscription)
- Titre d'accès à la formation (attestation de réussite M1 ou niveau équivalent, relevé de notes d'année)
- Photo d'identité pour les Primo (au format JPG ou JPEG)
- Pour les étudiants extra-communautaires, document justificatif de l'exonération de frais différenciés
- La charte TP remplie et signée

## III. Troisième étape :

### 1. **PRIMO :**

Vous pouvez **éditer votre carte étudiante en toute autonomie sur la borne située dans le hall du bâtiment IFPS, 175 avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères ou dans le hall du bâtiment Jean Roget au secteur santé, domaine de la Merci, 38700 La Tronche**. Vous trouverez toutes les explications dans la notice réalisée à cet effet.

### 2. **REINS :**

**Vous n'aurez plus de sticker apposé sur la carte étudiante, il faudra éditer votre certificat de scolarité via votre intranet LEO dès que toutes vos pièces justificatives auront été validées.**

---

## Concernant la réunion de rentrée

Elle est obligatoire et aura lieu en présentiel le **lundi 31 août 2026 à 10h00** dans l'amphithéâtre Boucherle (secteur santé, domaine de la merci, 38700 La Tronche).

Les **réunions de rentrée spécifiques à chaque parcours auront lieu le lundi 31 août 2026 après-midi**, sauf exception, vous aurez des informations à ce sujet la semaine du 24 août.

### **Pour information :**

- Si des changements devaient avoir lieu pour l'organisation des réunions de rentrée, vous serez informé.e par mail la semaine du 24 août (date de réouverture de la scolarité).
- L'information sera également renseignée sur votre intranet Leo.

---

## PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'UGA s'attache à offrir aux personnes en situation de handicap des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leurs projets.

Vous trouverez toutes les informations ici : <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/etudiant-en-situation-de-handicap-1397164.kjsp>

---

## TOEIC

Un examen Toeic à titre gratuit (**possible une seule fois dans votre cursus universitaire à l'UGA**) est proposé aux étudiants de master 2. Celui-ci aura lieu le jeudi 03/09 matin sur le site santé.

Si vous souhaitez vous inscrire, vous pourrez le faire auprès de la scolarité en envoyant un mail à [scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr) **à compter du 06/07 et jusqu'au 01 septembre 2026 inclus.**  
**Les premiers inscrits seront les premiers servis !**

Le nombre de places sera **limité à 80 étudiants** pour cette première session, sachant qu'**une 2ème séance aura lieu le 14 octobre** pour ceux qui ne se seront pas déjà présentés avec une date limite d'inscription le 17 septembre inclus.

Lors de votre inscription, merci de signaler si vous êtes boursier ou non.

Si vous avez déjà bénéficié de la gratuité et que vous souhaitez repasser l'examen, il faudra venir payer l'inscription par chèque à la scolarité masters (tarif à confirmer).

3 cours de préparation (pour les étudiants de niveau faible à moyen) seront proposés aux volontaires le lundi 31/08, le mardi 01/09 et le mercredi 02/09 de 12h à 14h. **Des ouvrages sont disponibles à la bibliothèque\* pour s'entraîner.**

Pour participer au Toeic, il faut que **votre carte d'identité ou passeport soit valide** le jour de l'examen (à vérifier) sinon, vous ne pourrez le passer. Il vous faudra aussi vous munir de **3 crayons à papier HB et d'une gomme (les taille crayons ne sont pas autorisés).**

Lors de cette première session d'examen, **si vous obtenez un score supérieur ou égal au niveau C1, vous pourrez être dispensé(e) d'anglais et choisir une autre UE.**

Mais cela devra être fait le jour où vous recevrez vos résultats donc merci **d'anticiper cette éventualité et d'avoir fait votre choix en amont.**

\*BU médecine Pharmacie :

Ouverte du 24/06 au 26/07 : horaires 8h-17h du lundi au vendredi

Fermeture d'été : du 27/07 au 18/08

Ouverte du 19/08 au 30/08 : horaires 8h-17h du lundi au vendredi

---

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **le secrétariat sera fermé du jeudi 23 juillet (au soir) au vendredi 21 août inclus.**

Le secrétariat du Master